

REVUE

DE LA

NUMISMATIQUE

BELGÈ,

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET CH. PIOT.

—
2^e SÉRIE. — TOME VI.



BRUXELLES,

LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE D'AUG. DECQ,
9, RUE DE LA MADELEINE.

—
1856

IMITATION D'UNE MONNAIE DE HAINAUT,

PAR ARNOLD DE STEIN.

PL. XIII, FIG. 1.

Le monogramme du Hainaut, par sa spécialité vraiment originale, a échappé plus que tout autre type à l'imitation servile que se permettaient si souvent et si volontiers les petits seigneurs, dans la fabrication de leurs monnaies. Et en effet, une croix plus ou moins ornée, une aigle éployée, un cavalier armé de l'épée ou de la lance, un lion placé de telle ou telle manière, étaient, en quelque sorte, des emblèmes tombés dans le domaine public. Les armoiries elles-mêmes, par la variété de leurs combinaisons, se prêtaient assez facilement à composer des trompe-l'œil d'une ressemblance suffisante. Mais que faire d'un H, à moins d'avoir à sa disposition un nom qui commençât par cette lettre ?

On ne connaissait jusqu'à présent, que l'évêque de Cambrai, Pierre André, qui se fût permis d'emprunter le monogramme de son voisin, en le formant, pour pièces principales, de deux crosses en pal, derrière lesquelles il pouvait au besoin s'abriter contre les réclamations du comte. Ces évêques de Cambrai avaient, pour la contrefaçon, un talent tout particulier et vraiment *belge* (comme diraient poliment MM. les journalistes parisiens). Un des prédécesseurs de Pierre, Guillaume d'Auxonne, simulait des fleurs de lis, en

se servant d'une mitre pour la lance et de deux crosses adossées pour les volutes. C'était fort ingénieux, et la loupe serait devenue presque nécessaire pour reconnaître le mobilier épiscopal sous l'emblème royal des fils de saint Louis.

Un seigneur de Stein du nom d'Arnold, celui-là même qui copiait les *botdraggers* de Flandre, en estropiant son nom pour le faire ressembler à Ludovicus, n'y mit pas tant de façons. Nous avons de lui un petit billon sur lequel il a bel et bien et avec une franchise toute germanique, pris le H du Hainaut, sans variantes et sans ornements. Voici la description de cette curieuse monnaie qui nous a été obligeamment communiquée par M. Compère, d'Oléron.

Monogramme dans le champ : :: ARNOLDVS STEINÆ.

— Croix pattée dans un cercle en grènetis : ✠ MONETA... IRENS.

B. — Gr. 0.72.

Voir pl. XIII, n° 1.

Les trois lettres peu visibles du revers nous paraissent être DID, et donner ainsi la légende *Moneta Didirensis*.

Il existe deux localités du nom de Dieren ou Dideren. La première est un village sur la rive droite de la Meuse, faisant aujourd'hui partie de la commune de Susteren, district de Ruremonde, dans le Limbourg hollandais. Comme ce Dideren appartenait à l'abbesse de Susteren qui était elle-même sous la suzeraineté du duc de Juliers, on ne sait pas trop à quel titre les seigneurs de Stein, bien que voisins, y auraient frappé monnaie. L'autre Dideren est un bourg, au duché de Gueldre, dans le quartier de la Weluwe, où les comtes de Berg ('S Heerenberg) ont plus tard frappé monnaie.

Avant d'appartenir aux 'S Heerenberg, la seigneurie de Dideren avait passé successivement dans plusieurs familles, et notamment dans la famille de Wesemacl, alliée aux Stein. Il n'est donc pas impossible que notre Arnold y ait momentanément exercé le droit de battre monnaie. Au reste, la lecture de la pièce n'étant pas tout à fait certaine, il nous a paru oiseux de pousser plus loin des recherches qui n'ont peut-être ni base ni motifs.

Le billon d'Arnold, qui fait le sujet de cette note, est une imitation servile d'une pièce de Guillaume III (1336-1389), que nous avons donnée sous le n° 114, dans nos *Recherches sur les monnaies du Hainaut*. Arnold vivait dans le dernier tiers du xiv^e siècle, ce qui correspond parfaitement avec l'attribution de la pièce qu'il a copiée. On se rappellera peut-être que, dans le I^{er} volume, 2^e série, de cette Revue, il a déjà été question de ce seigneur de Stein, à propos d'une monnaie frappée par lui à *Karinia* ou *Rakinia*, localité mystérieuse qui pourrait bien n'être autre que Reckheim.

R. CHALON.
